

RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT ET DE DÉVERSEMENT

NB : Le raccordement au réseau d'eau potable fait l'objet d'une autre demande.

DEMANDEUR- DEMANDEUSE

Nom prénom·s.....

Raison sociale (si société) et N° de SIRET

Adresse

Code postalCommune.....

Téléphone

Agissant en qualité de : Propriétaire Gérant·e Syndic

PROPRIETE A RACCORDER

Construction neuve Construction existante

Maison individuelle Logements collectifs Autre :

Adresse01150...LAGNIEU

Réf. de l'autorisation d'urbanisme :

Date de délivrance/...../..... (joindre une copie de l'arrêté)

Références cadastrales : Section : N° :

Nombre de logements :

Nombres de pièces principales :

Si construction neuve :

Nom lotissement : Lot N° :

Nom du constructeur :Coordonnées :

Si habitation existante : année de l'installation d'assainissement individuel :

TYPE D'INTERVENTION

Raccordement des eaux usées domestiques

Raccordement des eaux pluviales (si mentionnée dans l'autorisation d'urbanisme)

Raccordement des eaux usées autres que domestiques (industriel, commerçant, artisan)

Ce type de demande fait l'objet d'une étude préalable du service assainissement collectif.

PIECES A FOURNIR

Plan de situation

Plan du projet (emplacement immeuble et indication des sorties eaux usées, emplacement souhaité de la boîte de branchement)

ASPECT FINANCIER

La Participation au Financement Collectif (PFAC) sera facturée une seule fois, dès le raccordement au réseau d'assainissement collectif. Au Budget Prévisionnel 2024, le montant est de 1500€ pour les maisons, habitats groupés, bureaux, restaurants, et de 900 euros par logement pour des ensemble de logements collectifs.

La redevance assainissement est due dès lors que l'immeuble est raccordé ou, s'il ne l'a pas été effectivement, à l'issue du délai de 2 ans après le courrier émanant de la Régie des Eaux et informant le(s) propriétaire(s) de la mise en service du réseau d'assainissement, l'immeuble étant raccordable au réseau public d'assainissement. Elle apparaîtra sur la facture d'eau potable.

OBLIGATIONS ET CONTÔLE DU RACCORDEMENT

Se référer au règlement assainissement disponible sur le site internet de la commune et consultable en mairie.

Je soussigné·s / Nous soussigné·es

Déclare(nt) accepter les conditions (PAFC) du raccordement sur le domaine public et m'engage/nous engageons à respecter, en tout point, le règlement d'assainissement en vigueur disponible sur site de la commune de LAGNIEU.

Fait àLe

Signature du ou des demandeur·deuse·s

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Je soussigné M. le Maire, autorise le raccordement et le déversement des eaux dans le réseau d'assainissement de la Ville de Lagnieu :

- selon la demande établie ci-dessus
- selon les prescriptions suivantes :

La conformité du branchement au réseau pourra être vérifiée par la Ville de Lagnieu.

Fait à Lagnieu, le

Les informations collectées par le service directement auprès de vous, aux fins des intérêts légitimes, font l'objet d'un traitement automatisé et papier ayant pour finalité la gestion des abonnés. Ces informations sont à destination exclusive des personnes habilitées et seront conservées pendant maximum 5 ans après la demande de désabonnement. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivant sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer un traitement des données vous concernant.